

# L'ÉCHO DES BOUQUINS

bulletin d'informations municipales

Bulletin N°30 décembre 2013



## Le mot du maire

Je suis très heureux de vous retrouver en cette fin d'année pour vous souhaiter à tous une très bonne année 2014.

Habituellement, les vœux du Maire et du Conseil Municipal, devenus un des événements traditionnels de notre commune, sont l'occasion de rendre compte à tous des actions engagées durant l'année écoulée, et d'évoquer les perspectives pour la nouvelle année. C'est aussi pour vous l'occasion d'apprécier avec quelle détermination nous travaillons, le conseil municipal et moi-même, à l'élaboration de ce pourquoi nous nous sommes engagés.

En raison des prochaines élections municipales, cette fois-ci sera un peu différente : mon propos sera très sobre puisque je ne peux mettre en avant les réalisations qui ont été faites en cette année 2013 dans notre commune.

Je dirai juste que notre commune se porte bien et qu'il y fait bon vivre !

Et je tiens ici à remercier tous ceux qui contribuent à sa bonne santé : bien évidemment l'ensemble de l'équipe municipale, qui a travaillé d'arrache-pied pour mener à bien des projets qui n'étaient pas faciles et a effectué un travail de grande qualité, dans le but toujours essentiel de satisfaire les habitants de la commune.

Merci aux quelques adjoints et conseillers municipaux qui se sont donnés sans compter à leur tâche parfois ingrate, avec lesquels nous débattions, les avis furent parfois différents, mais c'est dans le dialogue que se dessinait l'intérêt général, c'est ainsi que nous devons construire.

Merci au personnel communal et collaborateurs bénévoles pour leur implication au

quotidien dans le service aux administrés : Justine Paul, notre secrétaire qui toujours avec empressement accueille Bouquins et Bouquines et traite toutes nos activités de secrétariat avec détermination et savoir-faire. Beaucoup d'entre vous ont apprécié son potentiel de travail, son efficacité et toujours, avec ce "plus" incontestable, une grande discrétion.

Egalement Philippe Gautheron, attentif pour notre commune, ainsi que notre fontainier Hubert Baurand qui fut encore très sollicité durant cette année par les travaux d'entretien du réseau d'eau et la préparation du règlement d'eau communal.

Jean Robez-Masson, qui s'occupe de notre église Saint-Hilaire avec ponctualité et efficacité.

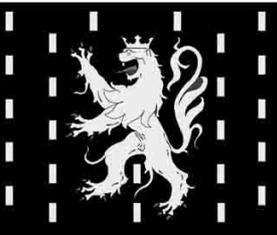
Guy Courbet facteur et conteur qui constamment, avec passion, diligence et courage, distribue les informations communales.

Il aura fallu de nombreuses collaborations pour mener la commune là où elle en est aujourd'hui et je tiens aussi à remercier tous ceux de l'extérieur qui ont participé de près ou de loin à cette tâche :

les services du Conseil Général du Doubs présents sur la commune et le canton, les services de la préfecture, la gendarmerie, le commandant Arthur Moulin, nouvellement promu et qui dirige les brigades de Saint-Vit / Quingey. Bienvenue à lui et encore merci pour son engagement et celui de ses équipes !

Leurs services rendus au quotidien sont un atout précieux et indispensable pour notre territoire.

Nous avons obtenu, d'autre part, le soutien des institutions pour réaliser nos projets. Alors, je remercie très chaleureusement la



Mot du Maire	P1
Mot du Maire suite	P2
Tarif SPANC 2014	P2
Marpa	P3
Réfection voies communales	P4
Voies communales	P5
PLUi	P5
PLUi suite	P6
Natura 2000	P7
Propos d'un bougon	P7
Opération brioches	P8
Panneaux informatifs	P8
Ecole du chat	P8
Recette	P8

## Horaires

Ouverture mairie  
Lundi : 8 h à 12h15  
Jeudi : 8 h00 à 12 h

## BREVES

### OM

A compter du 1 janvier 2014 le ramassage des ordures ménagères sur la commune de Buffard ne se fera plus le mardi mais le MERCREDI.

### SYDED

La taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE) : les communes auparavant percevaient cette taxe et ne la percevront plus. Le SYDED conserve la possibilité de modifier le taux d'imposition alors que les communes perdent définitivement cette recette. Il est demandé que la dérogation, déjà appliquée en 2012 et 2013, soit maintenue par la loi de finances 2014.

**SYDED** : Syndicat Mixte D'Electricité du Doubs

### Site internet sur Buffard

Dans le moteur de recherche GOOGLE inscrire : «Buffard »

## Mot du maire (Suite)

région ainsi que le département pour leur participation dans notre vie locale et notre évolution.

En conclusion, je voudrais vous dire combien je suis heureux d'être le maire d'une commune attractive. Mon équipe et moi-même constatons avec bonheur qu'il fait bon y vivre et que cet état de fait est la résultante d'une mise en commun de bonnes volontés.

Un proverbe chinois dit que « Lorsque les hommes travaillent ensemble, les montagnes se changent en or. » Il me semble que nous pouvons être satisfaits d'avoir des administrés en or pour faire de leur commune un vrai espace attractif.

Ce moment privilégié de célébration des vœux permet aux habitants de Buffard de se rassembler et de se retrouver dans la convivialité. En cette période difficile que nous traversons, la commune, élément de base de notre démocratie, demeure l'institution la plus respectée des Français, car le contact entre les élus et les citoyens est direct, sans artifice ou intermédiaire, au plus près des préoccupations de chacun dans sa vie de tous les jours.

Si je parle de cette structure communale, c'est que des nuages sombres planent au-dessus de nos petits villages ruraux.

Avec le précédent gouvernement on parlait de réforme territoriale qui déjà risquait de nous isoler, nous, petites communes,

maintenant, cette réforme retirée, on va nous en imposer une autre, en diminuant notre représentation au sein des instances départementales, en supprimant un canton sur deux ; nous allons être sacrifiés sur l'hôtel des économies.

Le résultat sera que nous n'aurons plus d'interlocuteur de proximité comme l'est actuellement notre Conseiller Général. Pour moi et cela n'engage que moi, je dirais que ce sera le grand maelström ou la région Bisontine en tirera seule les avantages, nous les petits villages seront réduits à tendre notre sébile pour boucler nos budgets, je souhaite me tromper, un avenir très proche nous le dira.

Mais je pense qu'une mobilisation des élus du monde rural est urgente.

Je souhaite à notre commune encore bien vivante une très bonne année 2014.

Quelques-uns d'entre vous ou de vos proches rencontrent des difficultés, ou sont frappés par la maladie, le deuil, le chômage, la solitude. Je formule des vœux sincères pour que cette situation change et vous souhaite à tous une année 2014 pleine de santé, joie, bonheur, projets, réalisations et de pleine réussite.

Qu'elle soit pour vous tous une vraie possibilité d'épanouissement.

À tous, j'adresse un message de bienveillance, de chaleur humaine et surtout d'espoir.

*Guy Paillard*

## Redevance SPANC à compter de 2014

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le montant de la redevance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, variable selon la nature des opérations de contrôle, comme suit :

- contrôle de conception et d'implantation : 75€
- contrôle de réalisation : 75€
- diagnostic de l'existant : 85€
- contrôle de bon fonctionnement : 60€

- contrôle lors d'une vente notariale : 135€
- contrôle supplémentaire : 35€.

En outre, il décide de modifier la périodicité de ces contrôles, la portant à 5 ans.

Un élu demande qu'une réflexion s'engage sur l'organisation, par la CCCQ, de la vidange des fosses.

*Guy Paillard*

## Marpa

Parmi les devoirs d'un élu, il en est un qui consiste à rendre des comptes et à informer la population. Aussi, ayant été élu délégué au SIVU \* Val de Loue, syndicat ayant œuvré pour la réalisation d'une maison d'accueil, ensuite, élu également à la commission d'appel d'offres, puis au jury de sélection du projet architectural, je viens confirmer aux habitants de BUFFARD, que je représente au sein de cet organisme, mon engagement participatif et investissement, sur l'avancement de cette future maison d'accueil qui se construit à Arc et Senans, à deux pas de notre beau village.

Le porteur du projet étant Jacques MAURICE, maire d'Arc et Senans qui a beaucoup travaillé pour le mener à bien, avec la collaboration fructueuse de la MSA à l'origine de ces unités de vie en France. Le but étant de maintenir les personnes âgées attachées à leur terroir de pouvoir demeurer dans leur environnement familial et sa proximité géographique, mais aussi de maintenir le tissu rural. Jacques MAURICE a bien voulu me transmettre un récapitulatif que voici développé.

Déroulement du projet :

Le premier contact avec la MSA a débuté en début d'année 2009. La commune d'Arc et Senans a la chance de pouvoir disposer de terrains communaux qui ont pu être mis à disposition, pour une superficie de 8049 m<sup>2</sup> au prix d'UN EURO. Sans cette possibilité et ce prix symbolique, la réalisation aurait été plus compliquée. De nombreuses réunions se sont organisées à la mairie. Une grande partie des transmissions de l'information étant effectuée par Internet depuis la mairie d'Arc et Senans.

De 2009 à 2011, pendant deux ans, ont eut lieu des études de faisabilité de l'opération, appuyée d'une enquête de l'INSEE, suivie d'un appel aux communes intéressées, dont BUFFARD partie prenante. Divers réunions d'organisation se déroulèrent durant cette période d'approche organisationnelle, structurelle et de formalité administrative.

Le syndicat se compose de 18 communes (comprenant le Jura et le Doubs), il est chargé de construire le bâtiment et de le louer à l'association de gestion créée le 28 janvier 2012, pour fin de remboursement des emprunts.

Le syndicat a été autorisé par les préfetures du Jura et du Doubs en date du 23 janvier 2012.

Le Conseil Général du Doubs a autorisé l'ouverture le 19 juillet 2012.

Le concept choisi et retenu, à partir de visites et de la demande, s'appuie sur 22 logements qui contiendront 24 personnes. Il y aura 20 studios individuels,

dont un de passage et 2 logements deux pièces pour les couples.

Le 18 décembre 2012, l'architecte TEQUI de Paris a été choisi parmi de nombreuses propositions étudiées en préalable du jury par un cabinet spécialisé en assistance à maîtrise d'ouvrage la SODEREC. Au départ, 39 candidats architectes se sont proposés, 3 ont été retenus, 2 étaient en concurrence fortes, le jury a fait son choix après sélection sur la base des critères retenus.

Le permis de construire a été déposé le 11 avril 2013, il a été accordé le 26 juillet 2013.

L'achat du terrain à la commune d'ARC et SENANS s'est officialisé le 19 juillet 2013.

Le syndicat a fait le choix de prendre une entreprise générale le 17 mai 2013, le Groupe 1000 a été retenu parmi 4 candidatures le 30 septembre 2013. Des entreprises locales ont été sollicitées par l'entreprise générale.

Le début des travaux s'est concrétisé le 3 novembre 2013 par les terrassements, après diverses études préalables (géotechniques, piézométriques notamment, en vue de l'utilisation de la nappe alluviale pour fonctionnement géothermique). Les travaux de fondation ont débuté le 3 décembre 2013.

La livraison est prévue après 12 mois de travaux soit au 31 octobre 2014. Le coût hors taxes prévisionnel des travaux de construction s'élèvera à un montant de 2 423 015 € 80 centimes. Le coût total après aménagement intérieurs et des abords atteindra 3 177 000 € HT.

Le financement sera basé sur un prêt PLS d'un montant de 1 709 384.85 € sur 30 ans et par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) pour 1 642 350.15 €

Ces annuités seront remboursées par les locations des studios. Les MARPA ont statistiquement un taux d'occupation de 95% ce qui permettra un remboursement de la dette contractée.

Le bâtiment atteindra une surface de plancher de 1405 m<sup>2</sup>, il est situé à environ 100 mètres du centre commercial, rue de la Levée. Sa hauteur atteindra 5, 50 mètres. Il comprendra des pièces collectives disposées au mieux de la distribution des logements. Le parti pris architectural devrait bien s'intégrer à l'environnement proche, consistant en une zone pavillonnaire et des pâtures agricoles.

*Gérard Chorvot*

\* Sivu = syndicat à vocation unique

## Réfection voies communales

Le précédent numéro de « L'Echo des Bouquins » mentionnait la réfection des routes et rues avec notamment des explications sur leur financement et l'implication de l'appui du spécialiste de la DDT pour l'assistance technique (ATESAT), en liaison avec le maire et l'adjoint voirie que je suis.

Rappel sur les sites de travaux réalisés et terminés vers le 10 décembre 2013 des routes communales.

Réfection de la portion de route voie communale n°1 menant à Arc et Senans : liaison avec les travaux déjà réalisés en début de mandat, qui nous permet de désenclaver totalement le village du centre attractif le plus proche de Buffard. Des fossés pluviaux souvent colmatés par les exploitants agricoles ont du être rouverts et repris. Il est à noter que ce problème est général pour les voies publiques et qu'il est constaté des changements dans les méthodes agricoles avec l'utilisation de gros engins détruisant les fossés et qui viennent empiéter sur les voies publiques de façon souvent gênante, induisant des inondations localisées sur la voie. Le maire a fait un rappel à l'exploitant agricole le plus important pour qu'il respecte les accotements routiers et les fossés existants et rénovés ainsi les emprises routières : voies et accotements.

Je signale que cette chaussée très fréquentées par les Bouquins ne sera jamais élargie sans des opérations foncières et une enquête publique pour augmentation des emprises et que la vitesse doit rester la même qu'avant les travaux soit environ 40 à 50 km/heure. Le confort des utilisateurs est amélioré comme la sécurité, mais la vitesse et la vigilance doivent se maintenir pour les conducteurs de véhicules.

Réfection de la rue Gambetta : cette voie était totalement érodée et à refaire entièrement afin d'accès aux maisons périphériques mais aussi à rendre accessible aux secours comme les pompiers en cas d'incendie, car seule voie accessible à plusieurs maisons. L'on se souvient de l'importance des dessertes routières pour les secours avec l'incendie total et partiel produit dans deux maisons du village, il y a quelques temps.

La commune a également amélioré le terrain communal dans le virage formant carrefour avec la rue Gambetta et la Grande Rue, qui dessert deux caves souvent inondées par des arrivées d'eau intempêtes provenant en partie de la voie communale avec la réalisation d'un relèvement du virage sur un flanc et la pose d'un caniveau avec conduite. Ces travaux devraient notamment éviter les arrivées récurrentes d'eau pluviale de la voirie principale et ne plus produire de nuisance en ce point.

Réfection de la rue Saint-Hilaire : cette voie était érodée sur une grande partie de l'accès à la fontaine et à

une habitation, il manquait un complément pour obtenir une bande roulante complète de liaison, et pour éviter une dégradation rapide suite à des travaux de particuliers ayant empiétés sur l'accotement de cette voie communale, qui du fait, a disparu sur une bande d'environ 20 mètres. De plus, la réhabilitation de cette partie vient améliorer la desserte de la fontaine rénovée avec ses abords, venant s'ajouter à la réfection récente du mur de soutènement dans sa partie communale. Ce secteur devient un lieu de promenade agréable, à proximité de l'église, du restaurant et de l'étang. Amélioration notable pour notre patrimoine dans ce secteur du village riche d'histoire. Pour la commune, en régie, il reste à terminer les travaux de pavage de la fontaine lorsque les conditions hydrologiques le permettront.

Réfection de quelques accès particuliers sur le domaine public en divers points, afin surtout d'éviter par temps de pluie l'érosion des accès et l'arrivée gênante de graviers sur les routes et dans les réseaux pluviaux.

Réfection de la route des bords de Loue : une bande routière a été refaite, elle permet la liaison avec le reste de la route menant à Champagne et aux rives de la Loue. Ce secteur refait permet d'obtenir une voie rénovée complète, dont une partie avait été réalisée en début de mandat. Cette route secondaire mène aussi au terrain de sport et communal, sur lequel des manifestations diverses se produisent.

Elle améliore la desserte basse de la rue Gambetta en cas de secours et permet un accès plus confortable aux terrains sportifs et festifs, mais aussi aux véhicules chargés des encombrants de ramassage du verre.

Avec ses travaux routiers, le désenclavement du village est évité, de plus, tous les accès aux habitations particulières se trouvent réalisés au même niveau de traitement.

### Travaux Pluviaux 2013 sur les bords de chemins communaux :

La commune a procédé en début d'été 2013, à la réalisation de dérivations pluviales de surface sur les bords de chemins communaux dans les secteurs du Mont, au-dessus du chemin de Chay, menant à la cabane de chasse, et dans le secteur formant une boucle avec l'entrée du village en passant devant les vignes côté Port-Lesney.

Il a été procédé également à des travaux de ce type sur le chemin menant au réservoir d'eau.

En tout, environ 50 dérivations ont été réalisées, avec intervention d'une entreprise spécialisée : Déliot, ayant nécessitées l'usage d'une pelle mécanique. Ces

## Voies communales

travaux permettront de limiter autant que faire se peut, les arrivées intempestives d'eau de ruissellement provenant des flancs de coteaux.

Ces travaux ont été rendus nécessaires afin d'éviter des survenues d'eau météorique provenant des chemins et venant envahir subitement par vague de crue, les chaussées du village par temps de pluie. En dispersant les eaux sur les bassins versants différents (champs, bois), ces dérivations à surveiller régulièrement, amélioreront la diffusion des eaux en limitant les risques d'inondations dans les points bas du village, comme cela s'est produit en début d'année qui a vu survenir une pluviométrie exceptionnelle, comme constaté par les relevés météorologiques.

Ces travaux seront toutefois probablement insuffisants pour résoudre les inondations localisées au point bas du village lors des grosses pluies, comme cela a été signalé par les riverains de la grande Rue vers l'entrée du village côté Liesle en juin 2013 (CF bulletin municipal n° 29 d'octobre 2013).

### Travaux d'entretien et curage ruisseau Fourquette :

Ce ruisseau comme le maire l'a rappelé dans le bulletin municipal n° 29 d'octobre 2013 doit faire l'objet d'entretien par les riverains propriétaires de terrain.

Compte-tenu de l'urgence et des pluies exceptionnelles du printemps 2013, ayant provoqué des inondations des champs et des nuisances envers une habitation de la plaine, la commune a décidé de faire intervenir une entreprise spécialisée pour le curage du ruisseau. Cette intervention a nécessité au préalable la consultation des services administratifs de surveillance de la qualité de la Loue au sein de la DDT, de la police de l'eau, avec intervention sur le terrain, en mairie et l'élaboration d'un dossier de déclaration en

rivière. Il a fallu également consulter les principaux propriétaires privés pour obtenir une déclaration d'intérêt général afin d'accord d'occupation temporaire des terrains privés.

Le maire compte réunir l'ensemble des propriétaires à l'avenir afin que ces travaux qui incombent comme la loi le rappelle aux propriétaires riverains du cours d'eau soient réalisés par leurs soins.

### Assainissement routier à venir :

Pour l'entrée Nord du village, dans la Grande Rue, en amont de la fontaine Saint-Hilaire et le carrefour avec la route d'Arc et Senans, la commune était en recherche de partenaires financiers pour les travaux d'aménagement pluviaux (bulletin municipal n° 29). Un accord de participation financière est en bonne voie avec le gestionnaire de la route pour une participation pour moitié des frais de réalisation, après étude des bassins versants. Un maître d'œuvre sera diligenté. Un dossier de déclaration lié à la loi sur l'eau, au vu de la qualité des rejets exigés en raison du milieu récepteur la Loue devra être réalisé compte tenu de l'impact avec probablement la pose d'un système de pré-traitement, comme l'indique la police de l'eau consultée à ce sujet.

Pour l'entrée Sud, le maire a consulté les services gestionnaires de la route hors agglomération qui devraient dès que possible intervenir pour la remise en place des fossés notamment. Un accord est en bonne voie.

### Vœux 2014 :

Je profite du bulletin pour souhaiter à toute notre communauté villageoise, aux Bouquins et Bouquines, de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

*Gérard Chorvot*

## PLUi *Plan Local d'Urbanisme intercommunal.*

Le 5 novembre 2013 en réunion du conseil communautaire. Nous fut présenté la loi de Cécile Duflot sur l'urbanisme et le logement, qui prévoit que les plans locaux d'urbanisme soient désormais du ressort de l'intercommunalité. Les maires ne sont pas fondamentalement contre, mais n'apprécient pas le caractère obligatoire de la disposition qui implique que les communes se mettent d'accord à chaque fois qu'une de ces planifications d'aménagement du territoire est envisagée. Devant la levée de boucliers des élus locaux, le gouvernement a pour l'instant reculé. Le 10 octobre 2013 le sénat est revenu sur le principe du transfert du PLU au niveau intercommunal, en instaurant une minorité de blocage : si, dans une intercommunalité, un quart des communes refuse le transfert

de compétence, il n'aura pas lieu. Une sorte de retour à la case départ puisque les PLUi intercommunaux existent déjà de façon optionnelle...

Examiné en commission des affaires économiques au Sénat les 9 et 10 octobre 2013, le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a fait l'objet de plus de 450 amendements. Comme cela était prévisible, l'article, qui prévoit le transfert au niveau intercommunal du plan local d'urbanisme, a donné lieu à des négociations serrées entre le ministre du logement et les sénateurs.

L'Association des maires ruraux (AMRF) a ainsi lancé une pétition nationale contre le PLUi obligatoire, tout en réaffirmant son attachement à l'intercommunalité.

Cependant un amendement important instaure une minorité de blocage pour l'adoption du PLUI : si 10% des communes de l'intercommunalité, représentant un quart de la population, s'y opposent, le PLU ne sera pas transféré à l'intercommunalité. On reste donc sur le principe du PLUI obligatoire, sauf opposition des communes. L'amendement prévoit par ailleurs que le transfert de la compétence PLU est repoussé trois ans après la publication de la loi. Enfin dans le cas où une minorité de blocage s'est opposée au transfert de compétences, une clause de revoyure est prévue et la communauté est tenue de nouveau de délibérer sur le transfert de compétences après chaque renouvellement du conseil communautaire.

L'urbanisme fait partie des sujets sur lesquels notre sensibilité d' élu local est vive ; c'est une compétence symbolique à laquelle nous sommes, je crois légitimement, très attachés. Nos décisions en matière de planification urbaine s'inscrivent durablement dans nos territoires, elles sont des marqueurs importants de nos mandats locaux. Il nous faut cependant donner un sens nouveau à cette planification urbaine au regard des évolutions très profondes qu'ont connues nos territoires ces dernières décennies. Un partage des réflexions et décisions dans le cadre collégial qu'offrent nos communautés peut indéniablement contribuer à relever ce défi. C'est une conviction désormais ancienne des instances nationales de l'AdCF (Assemblée des communautés de France) qui ont souhaité poursuivre leur programme d'étude et d'observation engagé sur le sujet de l'urbanisme intercommunal dès 2006.

L'enjeu est d'adapter la planification urbaine à l'échelle du fonctionnement de nos territoires. Nous observons, d'ailleurs souvent en tant que maires, que nos limites municipales sont dépassées par l'essentiel de nos enjeux. En milieu rural comme dans les espaces urbains ou périurbains, nos problématiques de déplacement, de paysage, d'habitat, de commerce pour certaines communes, d'agriculture, de biodiversité ou encore d'environnement ne peuvent plus être traitées convenablement à notre seule échelle municipale tant elles la transgressent. Seul document opposable aux tiers, le PLU revêt une dimension stratégique majeure dans la gestion des sols ; son évolution apparaît indispensable pour la cohérence de nos politiques publiques.

Le projet de loi de décentralisation prévoit la généralisation du plan local d'urbanisme intercommunal avec le transfert obligatoire de la compétence.

Le projet de loi de décentralisation prévoit que les plans locaux d'urbanisme deviennent intercommu-

naux de droit. Une progression par rapport à la loi Grenelle II, de 2010, qui faisait du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) la règle, mais sans imposer de transfert de compétences. Une bonne intention qui ne risquait pas de se traduire par des transferts massifs, tant le sujet est sensible pour les maires et les communes.

Mais, alors qu'il y a encore 5 ans, le sujet du PLUI était quasiment tabou, il est aujourd'hui accepté. Au point que Cécile Duflot, qui craignait de ne pas pouvoir l'aborder lors du dernier Congrès des maires a pu le faire en toute quiétude.

Le maire n'est pas dessaisi

Pour l'AdCF (Assemblée des communautés de France), cette avancée de l'intercommunalité ne doit pas se faire au détriment des maires. « Il n'est pas question de dessaisir le maire. Chaque maire doit partager sa compétence dans le cadre de l'intercommunalité ».

L'enjeu est en réalité celui de la gestion du territoire, « patrimoine commun de la Nation et non d'une commune ».

Le maire doit en être le garant. Ce qui devrait lui interdire de ne raisonner qu'à l'échelle de sa commune. Et surtout de considérer que le PLU est un outil d'amélioration du patrimoine de ses administrés.

Dans l'hypothèse de l'accord d'un PLUI par la Communauté de commune de Quingey, un cabinet d'étude réalisera ce document en tenant compte, par exemple,

dans le cas de notre commune de Buffard, de notre Carte communale. À ceci près, que le PLUI couvre l'ensemble de la Communauté de communes de Quingey et nivellera les différents documents communaux. Le PLUI n'est pas la somme des PLU, des POS ou des cartes communales déjà élaborés. Cependant, le constat du PLUI ne niera pas complètement les documents d'urbanisme communaux élaborés, et les prendra réellement en compte dans la composition du rapport de présentation.

Avantages :

Plusieurs raisons plaident en faveur du PLUI.

1/ La bonne échelle de la planification urbaine n'est pas celle de la commune. Le partage de la réflexion sur l'urbanisme s'impose.

2/ L'intercommunalité est citée comme l'échelle pertinente dans un nombre croissant de domaines : transport, habitat, commerce, réseaux, assainissement, déchets...

3/ Il en va aussi de la solidarité. Par exemple, un maire peut décider de l'implantation d'un lotissement, mais solliciter la communauté pour l'organisation des transports, le traitement des déchets, etc.

Affaire à suivre.

Guy Paillard

**A compter du 1 janvier 2014 le ramassage des ordures ménagères sur la commune de Buffard ne se fera plus le mardi mais le MERCREDI.**

## Natura 2000

### **PROJET « Contrat NATURA 2000 lieu-dit « Le Peigne »**

Les offres des entreprises valides jusqu'à fin 2013 sont devenues caduques dans la mesure où le contrat n'a pu être instruit en 2013.

Nous sommes en fin de programme européen (Plan de Développement Rural Hexagonal pour la

période 2007-2013) et les financements éligibles de ce programme sont désormais consommés.

Les nouvelles conditions de financement du prochain programme 2014-2020 ne sont pas connues.

Une nouvelle consultation des entreprises ne pourra être effectuée au mieux avant mis 2014.

*Brigitte Pindeler*

## Propos d'un bougon...

A son époque La Fontaine en aurait sans doute fait une fable, comme : « Le parigot, le pecnot et ses cabes ».

En lisant dans les ineffables revues jetées sur la table basse d'une salle d'attente d'un médecin, j'ai découvert cette délicieuse histoire.

Encore une bataille de cloches, qui se retrouve devant le tribunal d'Alès. Comme si la justice n'avait que cela à faire, trancher des histoires de clarines sinon de cornes à cul ! Pour parler communément, d'ailleurs les choses devraient se régler ainsi : un bon coup de corne bien placé, histoire de chasser le ronchonneur de là où il n'aurait jamais dû s'installer.

Allons à Travillargues, petit hameau Cévenol au-dessus d'Anduze, sur les terres du Duc de Rohan. Aux beaux jours, depuis 25 ans, un éleveur local emmène ses vaches au pâturage. Un troupeau d'une centaine de bêtes. Quand il passe au petit matin devant la maison du « Parigot à tête de veau », on entend tinter les clarines. Trois vaches sont équipées d'une cloche d'où il résulte une insupportable nuisance sonore, qui occasionne au plaignant (le parigot) « un état psychique d'épuisement et d'anxiété » (sic) qui l'amène à réclamer réparation. Comme chacun sait, les bouchons d'oreilles coûtent cher, il demande donc 5 000 euros pour le dommage et, si les magistrats lui donnent raison, une astreinte de 200 euros par jour en cas de non-exécution de la décision.

Notre éleveur fait valoir que si les Causses et les Cévennes sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est bien entendu en raison de leurs paysages majestueux, mais aussi, et surtout parce qu'on y pratique encore le pastoralisme. Autrement dit, la transhumance au moment de l'estive, et le déplacement des bêtes en liberté sur les pâturages. D'où les cloches... qui ne sont pas là pour faire joli, mais bien pour localiser les bêtes quand

elles s'éloignent.

Mais la bête, ici et ailleurs, c'est le citadin qui a fait son "retour à la nature", cette alyah (*élévation spirituelle*) du "bobo". Celui qui s'est épris des grands espaces, qui se shoote aux huiles essentielles chez Nature & Découvertes et qui, après la classe verte du gamin, a décidé de faire don de sa personne à Gê notre Mère en faisant ses courses chez Croque-Nature ou chez Eau Vive. Mais qui ne supporte pas que cette campagne vive et travaille selon ses propres règles liées à la terre, aux saisons, aux bêtes et au bon sens.

D'où les procès qui s'intensifient à travers le pays : contre les cloches des vaches et des biquettes, qui tintinnabulent, contre les moutons qui bêlent, les coqs qui coquelinent à l'heure du réveil, les poules qui caquètent, les poussins qui pépient, les paons qui crient leurs amours, les grillons qui strident, les grenouilles qui coassent et les cloches de l'église qui sonnent encore l'angélus.

**A compter du 1 janvier 2014 le ramassage des ordures ménagère sur la commune de Buffard ne se fera plus le mardi mais le MERCREDI.**

La France des campagnes, celle qui travaille et vit encore de la terre, est désormais en butte aux procédures des paysans du dimanche, et le pire est que les magistrats, bien souvent, donnent raison au gommeux en Prada qui n'est même pas fichu de tailler sa haie devant sa maison.

Alphonse Allais suggérait qu'on bâtit les villes à la campagne parce que l'air y est plus pur. Voilà son vœu exaucé : l'idiot des villes aura bientôt chassé le rat des champs.

Ce sont là, me direz-vous, propos d'un vieux sceptique, mais, en ces temps bouleversés, le scepticisme n'est-il pas le commencement de la sagesse ?

*Guy Paillard*

## Opération brioches

### **La BRIOCHE de la Solidarité, de la Dignité et du Respect**

**« Une citoyenneté comme tout le monde, pour une différence pas comme les autres ».**

L'opération BRIOCHES qui s'est déroulée au mois d'octobre dernier a rapporté à l'ADAPEI la somme de 360 euros pour la commune de Buffard.

Merci de votre geste solidaire qui contribue à financer de nombreuses actions de proximité pour améliorer la vie quotidienne des handicapés.

La collecte 2013 sera affectée à l'aménagement des locaux du service loisirs et l'accessibilité des personnes handicapées intellectuelles à la cité. Comme chaque année je vous remercie de votre accueil et de votre confiance.

*Brigitte Pindeler « bénévole ADAPEI »*

## Panneaux informatifs

J'ai demandé au conseil régional de prendre en charge la fourniture de panneaux informatifs concernant les différents monuments communaux, Eglise, Fontaines et Dieux de Pitié. Financièrement, ces panneaux seront pris en charge à hauteur de 80 % par le

conseil régional et 20 % par notre commune. Le conseil régional sollicitera, pour avis, l'architecte des bâtiments de France pour les emplacements et le contenu des textes établis par la commune.

*Guy Paillard*

## L'école du chat

Cette Association sans but lucratif intervient régulièrement sur Buffard pour assurer la protection, l'alimentation, le contrôle sanitaire, l'hébergement et surtout le contrôle des naissances de « chats libres ».

Le « chat libre » est un chat non domestique vivant en liberté sur un territoire.

Elle prend aussi en compte les chats domestiques abandonnés afin de les proposer à l'adoption une fois stérilisés, tatoués et en bon état sanitaire, et placer les chats.

Au cours de l'année 2012 : 297 chats ont été traités, 76 chats adultes ont été adoptés et 72 chatons placés.

Afin de limiter la propagation des chats, l'Association met en place des cages « piège » posées à différents endroits du village pour la capture des « chats libres ». Une fois capturés ils sont stérilisés, tatoués et vaccinés en partenariat avec un cabinet vétérinaire. Ils sont ensuite relâchés à l'endroit où ils ont été pris.

Tout cela évite la propagation des naissances et l'envahissement d'animaux livrés à eux-mêmes.

Il faut accepter les captures et ne pas désamorcer les cages, et ce pour le bien des animaux et de l'environnement.

Vous pouvez rejoindre l'association en devenant adhérent et nous aider dans notre démarche de stérilisation, et réduire une reproduction non contrôlée.

*Brigitte Pindeler*

## Recette

### **MOELLEUX A L'ORANGE**

Pour 6 personnes  
Préparation 20 min  
Cuisson 40 min

100 g de chocolat noir râpé,  
3 œufs – 120 g de beurre mou  
130 g de farine – 120 g de sucre  
½ sachet de levure – 1 orange non traitée

Préchauffer votre four à 180 ° (th. 6)  
Malaxer le beurre et le sucre à l'aide d'une spatule en bois,

Incorporer les œufs un à un, puis la farine, le jus de l'orange et la moitié du zeste.

Terminer par la levure.

Verser un tiers de la pâte dans un moule manqué, parsemer de la moitié du chocolat râpé.

Ajouter le 2<sup>ème</sup> tiers de pâte, ajouter le reste de chocolat et couvrir de pâte restante.

Cuire 40 mn au four préchauffé, laisser refroidir à température ambiante avant de démouler sur une grille. Décorer avec quelques dés d'orange confites.

*Brigitte Pindeler*